Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 Février 2023 à 14 heures 00

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,

Sylvie FEBVET, Michel THIÉBAUT, Stéphanie FERRY.

Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH, Jean GRANDPRÉ, Stéphanie MARCHAL.

Absents excusés :

Procuration :

23 conseillers présents.

Secrétaire de séance : Madame Félicia VOGELWEITH

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023.

2. Approbation du programme de travaux d'aménagement d'une plateforme et création de pas de tir couvert au stand de tir et demande de subvention au titre de la DETR pour financer une partie de cette opération.

Dans le cadre de la création d'un centre national de formation aux métiers de la sureté et de la sécurité porté par la communauté d'agglomération de Saint-Dié et de l'utilisation du stand de tir, la commune, propriétaire de l'équipement, va porter le projet d'aménagement d'une plateforme et de création de pas de tir couvert tel que défini dans le permis déposé en 2019 par le club de Tir. Le montant estimatif des travaux est de 450 000 € T.T.C.

Même si la commune porte ce projet, la communauté d'agglomération de Saint-dié s'est engagée à prendre en charge le solde financier de cette opération déduction faite de toutes les subventions obtenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le programme de travaux d'aménagement d'une plateforme et création de pas de tir couvert au stand de tir,

Demande une subvention au titre de la DETR pour financer une partie du programme.

3. **Demande de subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.**

Les travaux concernés au niveau de la salle polyvalente :

- Changement des huisseries,
- Isolation complète de la zone cantine scolaire et périscolaire,
- Rénovation du système de chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour financer une partie des travaux de la salle polyvalente.

4. **Demande de subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant les travaux de transformation de l'éclairage de la salle de tennis de table.**

Les travaux concernés au niveau de la salle de tennis de table :

- Transformation de l'éclairage halogène actuel en éclairage led,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour financer une partie des travaux de transformation de l'éclairage halogène actuel en éclairage led de la salle de tennis de table.

5. **Demande de subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant les travaux d'isolation de la maison du champ de foire.**

Les travaux concernés au niveau de la maison du champ de foire :

- Isolation extérieure de toutes les façades,
- Isolation des combles sur planchers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour financer une partie des travaux d'isolation de la maison du champ de foire.

6. **Demande de subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour la rénovation du parc de luminaire d'éclairage public concernant le programme de travaux 2023.**

Les travaux concernés au niveau de la salle polyvalente :

- Changement de 68 luminaires d'éclairage public, dans 16 rues de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » pour financer une partie des travaux de changement de 68 luminaires d'éclairage public dans 16 rues de la commune.

7. **Choix de l'atelier chargé de la création d'un vitrail dans le transept sud de l'église abbatiale, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.**

Deux ateliers ont répondu :

- ✓ SARL LE VITRAIL de La Voivre : 48 800 € H.T soit 58 560 € T.T.C.
- ✓ L'ATELIER BASSINOT de Nancy : 49 600 € H.T soit 59 520 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide de retenir la proposition de la SARL LE VITRAIL, pour un montant de 48 800 € H.T, soit 58 560 € T.T.C.

8. **Choix de la procédure de vente de l'appartement situé au 17, rue de la Foucotte à Nancy.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 22 mai 2022, le Conseil a décidé de mettre en vente l'appartement légué à la commune par Claude HENRY. Après lecture du courriel de Monsieur Olivier BOON de l'Office Notariale CEZARD-MICHEL de Raon l'Etape, il s'agit de choisir la procédure de vente la plus adaptée et de fixer un prix de départ et un prix de réserve.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix d'une vente interactive,

Mandate l'office notarial de la Porte des Vosges pour réaliser cette opération,

Fixe le prix de départ à 110 000 € et le prix de réserve à 140 000 €.

9. Approbation du programme de travaux d'enfouissement des réseaux secs avenue de Bellefontaine

Le coût de l'opération est estimé à 168 236 € H.T, auxquels s'ajouteront les frais de maitrise d'ouvrage à hauteur de 3% du montant H.T des travaux réalisés. Ces travaux pourront être subventionnés au titre du Programme Départemental Environnement ou du Programme Environnement et Cadre de vie.

Suivant les modalités d'intervention du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, la participation communale serait de 103 636.45 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour permettre au Syndicat Départemental d'instruire ce dossier afin de déterminer la nature exacte des travaux et le coût restant à la charge de la commune. Par ailleurs, cela permet aussi de positionner ce projet d'enfouissement dans la file d'attente des projets communaux du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le programme de travaux d'enfouissement des réseaux secs, avenue de Bellefontaine, proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

10. Questions et informations diverses

Séance levée à 14 heures 45